



NF Service & APSAD - Service d'installation et de maintenance des systèmes de vidéosurveillance (NF 367-I82)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par AFNOR Certification, CNPP Cert

Délivré par :

AFNOR Certification (certification)

accréditation n° 5-0030

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

CNPP Cert (certification)

accréditation n° 5-0547

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Certifications NF Service & APSAD délivrées conjointement aux entreprises exerçant l'ensemble des activités de service relatives à l'installation et la maintenance des systèmes de vidéosurveillance.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certifications APSAD et NF Service délivrées conjointement à des entreprises pour les services qu'elles fournissent dans les domaines suivants :- conception et installation des systèmes de détection d'intrusion- maintenance des systèmes de détection d'intrusion- conception et installation de systèmes de vidéosurveillance- maintenance de systèmes de vidéosurveillance

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Audit de dossier par sondage
Suivi annuel de la qualité des services associés	non

Service associé : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Règles générales de la marque NF Service Référentiel de certification NF367-182 Norme NF X 50-785 Référentiel APSAD R82 Arrêté du 5 janvier 2011 fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance
Dossier	Le dossier doit être déposé conformément aux conditions et modèles donnés dans le référentiel.
Examen	Etude de la recevabilité du dossier. Mise en oeuvre des contrôles :- contrôle des compétences (QCM et étude de cas);- audit organisation métier;- audit d'installation en clientèle.
Audit	Audit portant notamment sur :- examen sur place de l'organisation et des structures de l'entreprise,- vérification que les moyens dont dispose l'entreprise sont conformes aux déclarations et aux exigences fixées dans le référentiel de certification,- recueil des renseignements sur l'activité exercée.
Modalités de décision d'attribution	Comité particulier dans lequel tous les intérêts sont représentés (professionnels de la sécurité, assureurs, prescripteurs, pouvoirs publics, ...)
Durée de validité (en mois)	24
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2020.

1001signes.qualiteconstruction.com